

Les conseils de l'Amiem



Réussir son projet de conception des lieux et postes de travail Construction / Extension / Réaménagement

La valeur ajoutée de l'ergonomie

Où comment faire le choix :

- de diminuer le nombre, et donc le coût, des AT/MP,
- de limiter l'absentéisme,
- d'avoir un personnel en meilleure santé, plus motivé et donc plus productif.

Votre projet

L'accompagnement par un ergonomiste peut concerner différents types de projet de création ou transformation des lieux de travail :

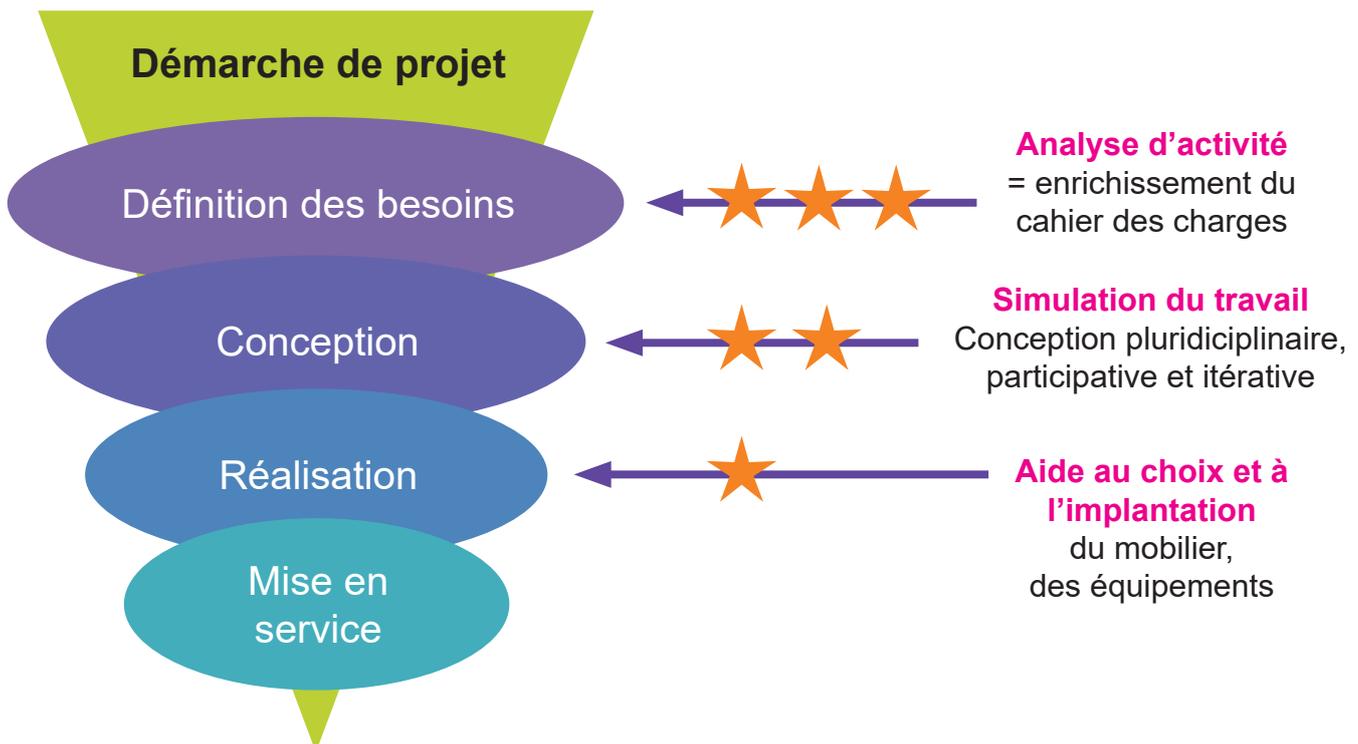
- Construction d'un nouveau bâtiment,
- Agrandissement d'un bâtiment existant,
- Réaménagement de locaux (bureaux, production, atelier...),
- Intégration de postes, de machines, de lignes de fabrication, dans un espace existant,
- Conception de nouveaux postes de travail.

**Peu importe la taille de votre entreprise et votre secteur d'activité :
Vous êtes concernés !**

Les différentes étapes d'un projet

Au début :
Tout est possible si on intègre les
bonnes données

★ = **Opportunité d'action**
Apport de l'ergonome



A la fin : Les marges de manoeuvre sont très limitées

L'apport de l'ergonome

L'ergonome apporte **la réalité de l'activité et de l'usage** souvent oubliée des programmes / cahier des charges.

Dans le cadre de la conception, plus l'ergonome est intégré précocement dans le projet, plus sa valeur ajoutée est significative. Il permet ainsi d'apporter des connaissances le plus en amont possible du processus afin d'enrichir le cahier des charges, avant la réalisation de plans.

L'ergonome a un rôle de conseil et d'aide à la prise de décision.

Le travail de l'ergonome permet :

- d'éviter des incohérences ou des dysfonctionnements du projet,
- la prise en compte et l'intégration des aspects d'efficacité, de santé, de sécurité et de bien-être dans les orientations retenues,
- d'intégrer les opérateurs par une démarche participative en les rendant acteurs.

Quel accompagnement ?

L'ergonome peut intégrer votre équipe projet à différentes étapes :



Les enjeux



ENJEUX HUMAINS

Prendre en compte et intégrer des aspects santé, sécurité et bien être le plus en amont du projet et de façon pérenne.

ENJEUX FINANCIERS

Intégrer des éléments décisifs dès les phases initiales d'un projet sera **plus économique** que de devoir mener des actions correctives a posteriori.



N'oubliez pas !

La clé est l'**anticipation**, contactez votre médecin du travail dès l'**intention** d'initier un projet



La cotisation à l'AMIEM inclut cette action conseil en ergonomie

Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff - CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

Tél : 02.97.362.262
www.amiem.fr

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'entreprise, contactez-le pour lui faire part de vos projets :

